Déclaration du Conseil Syndical National (CSN)
Des 5 et 6 avril 2018

Le Conseil Syndical National dénonce les contre-réformes menées actuellement par le gouvernement.

Réforme de la voie professionnelle, réforme du bac général et technologique, Parcoursup, ou encore Refondation du contrat social avec les agents publics et Action publique 2022…Nous sommes submergés par des attaques simultanées sur tous les fronts. Nous étourdir, nous assommer, tel est bien le but ultime. Sans ménagements, le gouvernement bombarde et impose ses nouveaux projets.
Dans l'incapacité de justifier de tels sacrifices imposés à une partie de la population, le gouvernement se voit contraint d'imposer les changements avec une mascarade de concertation mais sans aucune négociation.
L'objectif est bien de nous abrutir, de nous réduire au balbutiement, de nous réduire au silence. Tout est orchestré. C'est une machination. En nous tenant par la peur (de perdre son emploi, de l'avenir…) tout devient possible... et surtout le pire.
L'unique but de ces soi-disant réformes est de condamner au bûcher des siècles de combats sociaux pour permettre à une minorité de continuer à s'enrichir.
Défenseur d'un système utltra-libéral, qui tôt au tard court à sa perte, le gouvernement a définitivement fait le choix de la régression sociale.
Car le but est bien la démolition du service public et sa privatisation comme cela a déjà été fait en son temps avec la Poste ou France Télécom, avec le cortège de problèmes que cela a généré et génère encore pour ces agents publics, ou ce qu'il en reste.
Et partout, dans les médias comme au Café du Commerce, on oppose sans relâche le public contre le privé, les statuts spéciaux contre les autres, les actifs contre les retraités… Le gouvernement a bien compris qu'en nous opposant, en nous faisant croire que les uns ont des avantages bien supérieurs aux autres, il peut progressivement tout démolir... Qui sera le prochain ? Quand le statut des fonctionnaires, quand celui des cheminots – « tous ces nantis !! »- seront trop dégradés, qu'adviendra-t-il aux plus fragiles, ceux devenus plus nombreux, du fait de la paupérisation voulue de la population ? Calcul, peut-être gagnant à court terme, cette stratégie de division est dangereuse pour l'économie dans sa globalité : qui pourra bientôt consommer les biens et services si la majeure partie des habitants de cette terre n'y a plus accès, faute de ressources suffisantes ?

Fort de ce constat **le Conseil Syndical National continue de revendiquer** :

- ➔ Avec FORCE OUVRIERE, la défense de tous les acquis sociaux : protection sociale, retraites, l'assurance chômage, le Code du travail, les salaires.
- ➔ Avec la FGF-FO, la défense du statut des fonctionnaires, des droits de tous les agents de la fonction publique et la défense du service public. **Le CSN dénonce** les 16% de pouvoir d'achat perdus depuis 2000, ou 8% perdus depuis le gel du point d'indice en 2010 que les points d'indices de PPCR ne compensent pas.
- ➔ **Le CSN confirme** sa volonté de porter les mandats que lui a donnés le congrès de Vers en mai 2017 et défend les conditions de travail, les primes et indemnités, les statuts, et les déroulements de carrière des agents de l'enseignement agricole, technique ou supérieur.
- ➔ **Pour l'enseignement agricole, le CSN réaffirme que :**

FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE est le seul syndicat du Ministère à défendre son attachement à l'enseignement agricole sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, en prise directe avec les problématiques et les politiques qui y sont mises en œuvre.

FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE défend un enseignement agricole qui :

- Assure une formation générale, technologique, professionnelle et continue,
- Contribue à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants,
- Participe à l'animation et au développement des territoires,
- Contribue aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricole et agroalimentaire,
- Participe aux actions de coopération internationale,
- Contribue à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes,
- Assure la promotion de la diversité des systèmes de productions,
- S'appuie sur l'enseignement supérieur chargé d'assurer la formation initiale et continue de ses personnels et le transfert des résultats de la recherche, en particulier dans le domaine de l'agro-écologie.

FO Enseignement Agricole B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP -01 49 55 43 53 – 01 49 55 81 42
foenseignementagricole@agriculture.gouv.fr - www.foenseignementagricole.fr

Le CSN demande les moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions de l'enseignement agricole.

Ainsi, **FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE** restera vigilante et s'opposera à toute tentative de fusions ou de fermetures d'établissements d'enseignement, de réductions massives des postes, de réduction des programmes et cycles de formation...

Le CSN fait le constat que, dans le Ministère de l'agriculture, plus particulièrement, ces cinq dernières années ont été orientées vers le redéploiement de postes budgétaires vers l'enseignement défini comme «prioritaire», sans que cela ne réponde pleinement aux besoins de ce secteur. Par ailleurs, ces redéploiements ont surtout permis au gouvernement de continuer des suppressions de postes notamment sur le programme 215 (politique agricole) pour le Ministère chargé de l'Agriculture, ce qui est contraire à l'idée que nous nous faisons des emplois publics.

Le CSN rappelle sa totale opposition à l'engagement du précédent ministre d'implanter l'enseignement agricole privé là où il n'est pas présent, mesure qu'il a inscrite dans le 6ème Schéma Prévisionnel National des Formations, qui est la feuille de route de l'enseignement agricole jusqu'en 2020. **Le CSN rappelle** que l'argent public ne devrait couvrir que le financement de l'enseignement agricole public.

Concernant l'inclusion des jeunes en situation de handicap, cause nationale de par la loi, **le CSN exige** que le Ministère chargé de l'Agriculture mette à disposition des établissements et des équipes l'ensemble des moyens (humains, financiers, matériels, formation des équipes...). **Le CSN soutient** le projet d'action en cours, sous l'égide de la FAGE. Le syndicat défend aussi des conditions dignes pour les personnels en situation de handicap, peu et diversement accueillis dans nos établissements.

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle en cours (apprentissage et formation adultes), **le CSN est très inquiet**. Après avoir observé les Régions s'emparer des compétences concernant l'enseignement professionnel, avec des différences entre les Régions, nous apprenons maintenant que ce sont les branches professionnelles qui piloteront. Nous avons pris contact avec la Confédération FO pour faire connaître nos spécificités. Les craintes portent sur un démantèlement de nos établissements. **Le CSN refuse** que les formateurs et les personnels de la formation professionnelle soient la variable d'ajustement d'un système qui dérape vers le néolibéralisme. L'Etat doit rester garant de l'égalité républicaine des diplômes et de l'accès à une école laïque gratuite de qualité pour les apprenants.

Le CSN se prononce pour le retrait de la réforme du bac.
Il revendique la défense du bac comme diplôme national et premier grade université permettant aux bacheliers de poursuivre leurs études dans les filières universitaires de leur choix.

La réforme du bac, avec Parcoursup, s'inscrit dans une logique de sélection à l'entrée de l'université que **le CSN condamne**.

En instaurant 40% de contrôle continu et les parcours différenciés « choisis » par les lycéens elle remet en cause le bac et pénalise nos élèves de bac général et technologique dans leur choix de poursuite d'études.

Cette réforme se traduit également par des réductions d'horaires et une mise en concurrence d'enseignants.

➔ ***Défense des personnels :***

Le CSN réaffirme sa totale opposition avec le projet de gestion interministérielle des corps et **défend** la gestion des corps par des CAP et CCP nationales. Nous continuons d'expliquer notre opposition à PPCR (financé par les agents au travers de l'allongement de leur carrière et de la suppression des réductions d'ancienneté) et au RIFSEEP (visant à l'individualisation des rémunérations).

Avec PPCR, la création d'un 3ème grade fonctionnel dans toute la catégorie A, y compris chez les enseignants est la mesure qui met « le feu aux poudres » chez les militants de FO !

FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE s'est opposée à la mesure de transposition des décrets Peillon et Hamon de l'Education Nationale, visant à redéfinir les obligations de service des enseignants de l'Agriculture. Elle se félicite d'avoir fait échouer ce projet par son action et la mobilisation en intersyndicale (avec CGT, Sud et FSU).

Chez les Administratifs, **le CSN revendique** plus de requalifications d'agents de catégorie C en B et un plan de requalification pour les agents de catégorie B exerçant des fonctions de catégorie A. **Le CSN alerte** sur l'inversion de carrière avec PPCR qui pénalise certains agents lors de la promotion de C en B.

Le CSN soutient les directeurs, souvent anciens enseignants, PLPA ou Certifiés de notre syndicat, qui défendent actuellement un statut de corps ministériel en lieu et place d'un statut d'emploi moins sécurisé et sécurisant. Notons que beaucoup de postes d'adjoints ou de directeurs de centre (CFA – exploitation – centre de formation pour adultes) restent sans fonctionnaire à leur tête ! Ceci par manque d'attractivité de la fonction. Le syndicat les aide et défend leur lutte.

Ce phénomène se retrouve d'ailleurs chez les enseignants, où certaines sections de concours manquent de candidats…

Le CSN soutient les infirmières, reconnues recrutées à bac + 3, et qui ne bénéficient que d'un « petit » A. Elles revendiquent à juste titre leur reconnaissance dans un A type, tout comme elles revendiquent un niveau de primes digne de cette catégorie (le niveau actuel n'est que celui d'un technicien de la catégorie B !).

Dans le secteur de la vie scolaire, **le CSN regrette** que les Assistants d'Education (ex surveillants) soient toujours en nombre insuffisant, tout comme **il revendique** un nombre plus important d'AVS (assistants de vie scolaire) et mieux préparés pour l'encadrement des élèves handicapés.

La lutte contre la précarité des contractuels fait partie de nos combats. Ces agents sont très nombreux dans l'enseignement agricole (Environ 1500 dans l'enseignement technique, 3500 à 4000 formateurs dans la formation continue et l'apprentissage, et 1200 à 2000 dans

l'enseignement supérieur). Nous faisons le constat que la loi Sauvadet n'a pas apporté la déprécarisation attendue notamment dans les CFA et les CFPPA. Pour ces agents, nous nous battons contre la volonté du Ministère d'adapter leur temps de travail, au fil des mois, à l'activité de formation des Centres (de la flexibilité à 100% !). Dans l'enseignement supérieur, ce sont près de 30% des agents, sur des missions administratives ou techniques permanentes, qui restent contractuels et très souvent sur des contrats précaires. Selon la loi de 1983, ils devraient être fonctionnaires !

Le CSN dénonce que les salariés d'exploitation (environ 800 personnes sur contrats de droit privé), ne soient pas préparés à la formation professionnelle des jeunes élèves ou apprentis et ne bénéficient d'aucun retour financier quand ils y sont associés !

Enfin, pour les retraités **le CSN revendique** avec la FGF et la FAGE une évolution des pensions de retraite basée sur l'évolution du salaire annuel moyen. Ils demandent également le retour du calcul de la pension indexée sur les traitements des actifs et enfin sont opposés à toute réforme du code des pensions.

➔ ***Hygiène, sécurité et action sociale :***

Côté hygiène et sécurité, les agents des EPLEFPA ne pouvant saisir aucun CHSCT, **le CSN continue à défendre** un CHSCT de plein exercice et de proximité, implanté à l'échelle infra régionale.

Côté action sociale, **le CSN demande** l'application du statut, de la loi sur le handicap et déplore l'insuffisance des crédits alloués, le désengagement de l'Etat vis-à-vis de certaines prestations, l'absence d'action sociale pour les agents sur budget d'établissement, et ils sont nombreux (plus de 20% du corps électoral !). **Le CSN demande** également plus d'assistants sociaux.

Le 22 mars, dans la rue, nous avons réaffirmé qu'il n'y avait « Pas de république sans service public » ! Nous continuerons à défendre notre syndicalisme confédéré pour lequel l'Ecole et les services publics constituent le ciment de notre République.

Nous devons poursuivre notre mobilisation afin que ce monde ne se fasse pas sans nous, qu'il ne se fasse pas contre nous.

Le 06/04/2018

Suivez toute l'activité de **FO ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Ou sur twitter https://twitter.com/FOENSAGRI